



Syndicat CGT du Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes

Poste 3505 ou 3275 cgt@ch-guillaumeregner.fr Facebook : CGT CHGR

Rennes, le 24.09.20

SEGUR ... LES RAISONS DE LA COLERE !

Le Ségur de la Santé a été signé et prévoit une augmentation de salaire pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Hospitalière et de la Santé Privée... Mais le secteur Médico-Social Public en charge du handicap en est totalement exclu.

Les MAS du Placis-Vert et de Ty Héol sont adossées au CHGR. Les agents qui y travaillent font partie de la Fonction Publique Hospitalière, et ont le même statut que leurs collègues des EHPADS et du site principal.

Cette discrimination n'est pas acceptable. A la colère et l'humiliation ressentie s'ajoute un sentiment d'inutilité, de non reconnaissance.

Le gouvernement, par ce décret, divise encore plus les personnels, et attaque frontalement le Statut.

Nous vous proposons de venir en discuter et voir avec vous les modalités de contrer cette décision inique.

**HEURE D'INFO SYNDICALE
MARDI 29 SEPTEMBRE 2020
14H15
SALLE DES SPORTS**

(Les gestes barrières restent en vigueur : gel hydroalcoolique à l'entrée, port du masque obligatoire et distanciation physique minimale de 1 mètre)

Vous trouverez, au dos, le courriel envoyé à :

M. Garin, Directeur du CHGR

Mme Le Roux-Tardif, Directrice des Affaires Financières

M. Potier, Directeur des Ressources Humaines

Mme Génin, Directrice de l'Offre Médico-Sociale sur le CHGR

Mme Courteille, 1ère vice-présidente en charge des Solidarités, Personnes Agées et Handicap

Monsieur le Directeur.

Suite aux annonces faites par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, l'arrêté et le décret portant création d'un complément de traitement indiciaire sont sortis ce 19 septembre.

Actant une revalorisation salariale dans le point 1, afin de « rendre attractive la fonction publique », quel n'est pas notre incompréhension de voir que « les services et établissements sociaux et médico-sociaux relevant d'établissements publics de santé **sont expressément exclus** du champ d'application de cette mesure » (source : note FHF). Ils sont renvoyés à un hypothétique « travail spécifique sur la situation des professionnels des autres ESMS (établissements d'accueil de personnes handicapées et établissements sociaux) autonomes ou rattachés aux établissements publics de santé fera l'objet d'un travail de réflexion dès l'automne 2020 »

Rien ne peut justifier cette inégalité de traitement. Les agents de ces structures ont largement contribué, dans un contexte épidémique difficile, au maintien du bien-être et de l'équilibre des résidents dont ils ont la charge. Les chiffres parlent d'eux même : aucun patient positif au Covid-19, à l'instar de la situation dans les EHPAD de Bruz et Chateaugiron.

Ce choix du gouvernement est inique car selon que vous travaillez sur la MAS et/ou SESSAD ou sur le site principal (ou les EHPAD), votre engagement n'est pas valorisé de la même manière. Et pourtant, tous font partie des effectifs de cet établissement, travaillant dans ce qui s'appelle la Fonction Publique Hospitalière, et sous le même Statut. Ils sont sur les mêmes grades et échelons, ont choisi pour certains de s'investir dans cet environnement exigeant et souvent déconsidéré.

Dans ces conditions, l'attractivité de la MAS et les efforts faits ces dernières années (bien qu'incomplets de notre point de vue) pour fidéliser les agents n'est plus de mise. Pire, il met au pilon tout l'espace de dialogue social mis en place pour « rénover » la MAS.

Ce choix technocratique est incompréhensible pour les agents de ces structures et absurde au regard de sa mise en œuvre.

Les retours que nous avons fait état d'un sentiment profond **de tristesse, de révolte, d'humiliation** de la part des agents. La colère est d'autant plus grande qu'elle se nourrit de la situation très dégradée sur cette structure... Le nombre de DGI et de FEI éclaire crument cette situation.

Dans ce contexte, la CGT du CHGR demande au ministère, par la voie de sa fédération, l'application des décrets et arrêtés du 19 septembre pour les quelques 40 000 agents concernés.

Nous avons pris connaissance de l'appel de 15 organisations (aide à domicile, secteur du handicap, organisations du secteur social et médico-social) demandant "...à ce que les mécanismes de revalorisation salariale et plus globalement d'attractivité des métiers concernent l'ensemble des établissements et services sociaux et médicaux sociaux..."

Les salariés de la MAS et du SESSAD ne comprendraient pas que vous ne vous engagiez pas au sein de la FHF ainsi qu'en direction de l'ARS et du ministère pour obtenir que les décrets et arrêtés du 19 septembre s'appliquent aussi aux personnels du secteur social et médico-social.

Nous attendons votre prise de position dans ce sens.

Nous tiendrons informés les salariés de la Mas, et réfléchissons aux initiatives que nous pouvons prendre.